

Séance extraordinaire du 29 juin 2020



2020-06
153

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 29 juin 2020 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy
Siège #1 - M. Réal Rodrigue
Siège #2 - M. Noël Vigneault
Siège #3 - Mme Karen Talbot
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux
Siège #5 - M. Vincent Breton

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 26 juin 2020 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Attendu le décret #177-2020 du 13 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Attendu l'arrêté #2020-004 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, le 17 mars 2020, permettant :

- aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos;
- aux élus d'y participer par tout moyen de communication.

Monsieur le Maire participe à la séance via visioconférence. Les conseillers sont tous présents dans la salle du conseil.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire trésorière est présente.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

2020-06
154

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

Attendu que la procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance;

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu unanimement que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-06
155**

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - SUJETS À DISCUTER

04.01 - Gainage et colmatage de conduite

04.02 - Offre de services réfection 25^e Avenue

04.03 - Borne de recharge

05 - VARIA

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Attendu que les membres ont renoncé à l'avis de convocation;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté en y ajoutant le sujet suivant:

- 04.04 - Portes d'urgence du Centre sportif.

Adoptée unanimement.

04 - SUJETS À DISCUTER

**2020-06
156**

04.01 - Gainage et colmatage de conduite - station de pompage eaux usées

Attendu que les installations de la station de pompage d'épuration des eaux usées de la Municipalité datent de 1986;

Attendu que la conduite en acier, enfouie à 35 pieds sous terre, servant à relier le réservoir du puits humide et celui de la station de pompage, est perforée;

Attendu que ce bris occasionne une augmentation importante du volume enregistré à la station d'épuration;

Attendu l'offre de service reçue d'ADE, pour le projet de gainage et de colmatage de conduite en acier à la station de pompage, au montant de 17 916.00\$;

Attendu que la Municipalité avait budgété 8 000\$ à son Plan triennal d'immobilisation 2020-2022, pour des travaux de réfection des tuyaux de suction de la station de pompage;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Vanessa Roy et résolu d'accepter la soumission d'ADE et de procéder à la réparation de la conduite en acier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-06
157**

04.02 - Offre de services réfection 25e Avenue

Attendu que la Municipalité prévoit des travaux d'amélioration du réseau routier municipal, sur la 25e Avenue (Rang St-Jean-Baptiste), pour un montant de 30 000\$;

Attendu l'offre de service reçue de la MRC Beauce-Sartigan, pour la réalisation et la conception des plans et devis de la Phase 1 - Travaux 25e Avenue :

- sur une longueur approximative de 1 450 mètres, soit de la 4e rue Est jusqu'au pont de la rivière;
- conception plans et devis incluant les relevés d'arpentage, au coût de 7 667.90\$ + frais de gestion de 10%;
- gestion des appels d'offres, au coût de 1 232.40\$ + frais de gestion de 10%.

Attendu que les frais de génie-conseil pour la préparation des plans et devis utilisés pour effectuer les travaux sont admissibles au Programme d'aide à la voirie locale - PPA-CE;

Attendu que les travaux admissibles à ce programme doivent être réalisés au 31 décembre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu :

- d'accepter l'offre de service de la MRC Beauce-Sartigan pour la conception des plans et de devis avec la modification de l'échéancier de la conception, soit entre août et décembre 2020;
- de refuser la gestion des appels d'offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-06
158**

04.03 - Borne de recharge électrique - CRECA

Attendu l'annonce du projet «Ajout de 51 bornes de recharge électriques en Chaudière-Appalaches» donnée par le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches - CRECA, le 27 janvier 2020, financé par le Fonds d'appui au rayonnement des régions - FARR;

Attendu que CRECA installera une borne de recharge électrique sur le territoire de la Municipalité de La Guadeloupe (stationnement municipal sur la 14e Avenue, lot 5 666 225) et s'engage à assumer les coûts d'achat et d'installation de la borne de recharge pour véhicules électriques de type L2 de base (non intelligente et non payante);

Attendu la convention pour l'installation d'une borne de recharge dans le cadre du projet «Compléter le réseau régional de recharge pour véhicules électriques en Chaudière-Appalaches» jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu :

- d'accepter les termes et conditions de la convention pour l'installation d'une borne de recharge électrique;
- d'assumer, dès l'installation de la borne de recharge, l'entière responsabilité des coûts d'exploitation, de fonctionnement et d'entretien des cette borne;
- d'entretenir la borne et la rendre accessible gratuitement au public pour une période minimale de trois ans;
- d'autoriser Mme Christiane Lacroix, directrice générale, à signer la convention et tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-06
159**

04.04 - Portes d'urgence du Centre sportif

Attendu la recommandation donnée par la MMQ, suite au constat que plusieurs portes d'issue du Centre sportif La Guadeloupe comportent des dispositifs de verrouillage non conformes;

Attendu que les portes d'issue du Centre sportif, côté glace, sont désuètes, non

étanches et elles rendent la tenue des évènements et activités non sécuritaires;

Attendu les soumissions reçues pour le remplacement et l'installation de neuf portes :

- Ent4mur | Portes et cadres en acier incluant la quincaillerie de finition, au montant de 12 535.30\$;
- Rénovation de la Chaudière | Retirer les 9 portes existantes et installation des nouvelles, au montant de 5 185.00\$;
- ACE Menuiserie G. Faucher | Portes et cadres en acier, au montant de 14 840.00\$, quincaillerie de finition au montant de 2 660.00\$;
- Garage Érik Nadeau | peinture au montant de 1 270.00\$.

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu de remplacer les neuf portes d'issue existantes du côté glace du Centre sportif et d'accepter les soumissions suivantes :

- Ent4mur | Portes et cadres en acier incluant la quincaillerie de finition, au montant de 12 535.30\$;
- Rénovation de la Chaudière | Retirer les 9 portes existantes et installation des nouvelles, au montant de 5 185.00\$;
- Garage Érik Nadeau | Peinture au montant de 1 270 .00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

05 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2020-06
160**

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h15

Carl Boilard, maire

Christiane Lacroix, dir. gén. & sec.